

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 28/5/2026

Maie Christine DURRIS Dance

J'ai pris connaissance du projet de PLU et
je trouve ce projet plutôt rassurant, à savoir
pas de constructions anarchiques sur notre
commune. ~~✗~~

Le 28/05/2026

Thévenet Eric Amiens

Je voudrais avoir la confirmation que mon
terrain (commune Amiens) parcelle B1124 et
B1127 d'une surface totale de 1121 m² est bien
constructible par rapport à la réponse au
certificat d'urbanisme date du 27/02/2025
n° CUB 042 268 25 10001. 820 route de remouche
Amiens, il s'agit d'une reconstruction à
l'identique après sinistre. ~~✗~~
Ob ~~██████████~~

Le 28/05/26

Blachen Benoit

Requalification parcelles et bâtiments Section OB
feuille 3, Parcelle 765/763/766
cf feuille jointe annexé ~~✗~~

Date : Thu, 28 May 2026 16:30:42 +0000 (UTC)

De : benoit blac

Pour : xavier.de

3 suite

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Vézelin-sur-Loire, je souhaite attirer votre attention sur la situation du hameau de Bissieux à Saint-Paul-de-Vézelin, notamment concernant plusieurs bâtiments agricoles anciens situés sur les parcelles cadastrales section OB n°765, 769 et 1476.

Il y a environ dix ans, j'ai fait l'acquisition de nombreux bâtiments anciens présents sur ce hameau, certains datant des années 1700 à 1800, dont plusieurs étaient dans un état de dégradation avancée.

Depuis cette acquisition, d'importants investissements et travaux ont été réalisés afin de préserver ce patrimoine rural ancien et éviter son effondrement progressif :

- réfection complète des toitures ;
- consolidation et entretien des structures ;
- remise en service de l'eau et de l'électricité ;
- reprise des réseaux ;
- séparation des eaux pluviales et des évacuations ;
- mise en place d'un système de phytoépuration.

L'objectif de cette démarche a toujours été de sauvegarder durablement cet ensemble bâti ancien et de redonner une cohérence à ce hameau rural historique.

Aujourd'hui, il me semble important que le futur PLU puisse permettre une certaine adaptabilité et évolution de ces bâtiments dans le temps, afin d'assurer leur entretien, leur utilité et leur pérennité.

Ces bâtiments pourraient, selon les besoins et les évolutions futures, accueillir différents usages compatibles avec le caractère rural du site :

- habitations ;
- gîtes ou hébergements touristiques ;
- activités artisanales ;
- locaux professionnels ;
- galerie d'art ;
- restaurant ;
- activités agricoles
- ou autres activités participant à la vie locale et à la valorisation du patrimoine existant.

Cette demande ne vise pas une urbanisation nouvelle ou une artificialisation supplémentaire des sols, mais au contraire la réutilisation et la valorisation de bâtiments déjà existants, regroupés en hameau et déjà raccordés aux principaux réseaux.

Permettre l'évolution encadrée de ces bâtiments contribuerait à préserver durablement le patrimoine bâti rural local tout en maintenant une dynamique de vie sur le territoire.

Je vous remercie de l'attention portée à cette contribution dans le cadre de l'enquête publique.

Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire

De: Olivier Tournier [REDACTED]
Envoyé: samedi 16 mai 2026 22:32
À: Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire
Objet: Re: Zonage actuel et/ou proposé sur Dancé

06-06

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Post-scriptum :

Néanmoins, si cette modification devait générer une hausse significative de notre taxe foncière, je vous remercie de m'en faire part avant de me mettre en oeuvre !

Envoyé à partir de Outlook pour Android

From: Olivier Tournier [REDACTED]
Sent: Saturday, May 16, 2026 7:19:11 PM
To: mairie@vezelin-sur-loire.fr <mairie@vezelin-sur-loire.fr>
Subject: Zonage actuel et/ou proposé sur Dancé

Mesdames, Messieurs,

Nous avons consulté le dossier PLU sur le site de la commune comme vous nous l'avez proposé et nous souhaitons porter à votre attention les remarques suivantes concernant le plan de zonage de la commune de Dancé et plus particulièrement de notre propriété située au 6 route de l'Eglise et constituée de 8 parcelles cadastrales numérotées 101 à 105 et 277 à 279.

Sur ces huit parcelles, seule la parcelle 104 est classée en zone urbaine, les sept autres étant classées en zone rurale.

Or, si la parcelle 277 est bien un pré et à ce titre peut être considérée zone rurale, les parcelles 101, 102, 103, 105, 278 et 279 font partie intégrante de la propriété habitable puisqu'elles en constituent le parc arboré, ses allées, cours et esplanade pour ce qui concerne les parcelles 101 à 103 et 105, et le potager et le verger pour ce qui concerne les parcelles 278 et 279. Cet ensemble est clôturé de murs en pierre correctement identifiés sur le plan de zonage et pour le reste d'un grillage sur muret bordé de grandes haies.

Certaines de ces parcelles sont d'ailleurs en nette surélévation par rapport au pré de la parcelle 277.

Il nous semble donc qu'il serait pertinent et utile de classer ces parcelles en zone urbaine et non rurale puisqu'elles font partie intégrante de la partie close et paysagée de notre propriété.

Je porte également à votre attention que la parcelle 277, pré d'environ deux hectares, devrait être considérée comme indissociable du reste de la propriété puisqu'il constitue la pâture des trois chevaux que nous détenons, la propriété étant équipée de sept boxes.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes .

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments cordiaux.

3 juin 2026

(5)

Mr LAGER Michel 200 impasse de rives 42238 AMIONS.

A l'occasion du PLU je renouvelle ma demande pour faire l'acquisition de la parcelle n° 1467 section OB située en face de ma propriété parcelle appartenant à la commune et pour laquelle j'ai déjà fait la demande - je précise que l'obtention de ce terrain pour mon loisir animal.

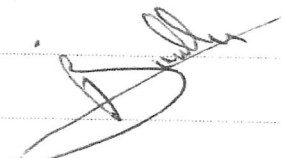
3 juin 2026

(6)

Mr Burelles Florent 248 rte de senonde 42260

Verdun-sur-Loire (AMIONS)

Suite à une acceptation d'un certificat d'urbanisme en 2025 sur la parcelle 0925 je souhaite confirmation de la faisabilité de la réhabilitation d'une ancienne habitation en vue d'en faire un gîte. Le permis sera déposé dans les délais prescrits avant le 15.09.26.



3 juin 2026

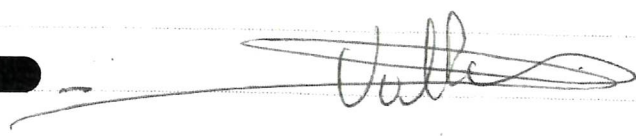
(7)

Mr VALLAS Anthony 3345 route de Roanne 42260
Verdun-sur-Loire (AMIONS).

Suite discussion et échange avec les membres du conseil. Je souhaite confirmation du déclassement de la parcelles 865-1611 section OB pour accéder à un permis de construire, pour un bâtiment production solaires et dépôt pour l'entreprise (stockage et réparation).

Merci de votre retour.

Anthony Vallas



3 juin 2026

(8)

M. Bouet Erwan, 101 Square de la Madeleine 42260
Vézelin sur Loire (DANCIÉ).

Pour l'établissement du PLU, nous souhaitons régulariser une destination de bâtiment, anciennement une grange qui est devenue un gîte et garage depuis 2013 environ (par les anciens propriétaires) qui n'ont jamais demandé de changement de destination. Il n'y a pas de projet d'extension et de consommation foncière supplémentaire.

Billet

3/6/2026

(9)

SAPEY Emmanuel Eliane, 193, chemin de Clinier

- Peut-on réaliser un ABRI Camping Car sur mon terrain en face du portail d'entrée, Parcelle B.1435.

3/06/2026

(10)

M^r Rémy Gardon, 18 rue de la Cure, 42260 Vézelin sur Loire (Amions)

Je souhaiterais que le bâtiment inachevé B 442 puisse être restauré pour devenir mon habitation principale.

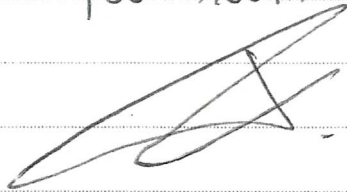
(Lieu-dit Vézelin) - Sachant qu'elle est déjà viabilisée avec compteur d'eau, et d'électricité. Je souhaiterais peut-être un jour faire une extension, un garage sur la parcelle attenante B 1535 qui m'appartient. J'ai déjà acquis le chemin communal qui passait devant la maison pour avoir un accès privé sur mes parcelles (B 1627).

Le 03 juin 2026 M^r PRAS David.

(11)

Pour le bâtiment situé au hameau de Laidomdier qui est susceptible de changer de destination.

Je viens bien vous confirmer que ce bâtiment m'appartient et que je souhaite déposer un permis de construire dans un délai proche pour réaliser soit une habitation, soit un site.



Le 03 juin 2026 M^r Bouillon Hervé

(12)

Pour la parcelle 1506 au 218 Route du Vertier nous envisageons de pouvoir diviser la parcelle pour une future construction dans plusieurs années.

Etant desservi par tous les réseaux et étant non agricole et en bordure de zonage urbanisable et en bordure de route cela me semble raisonnable.



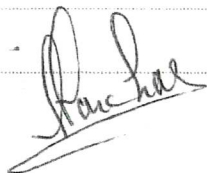
Le 3 Juin 2026

(13)

Pour la parcelle n° 0417 située dans le Bourg d'Ambron je constate qu'elle n'est pas constructible, c'est un cimetière creux et je voudrais que ce soit reconstruit.

Sur la parcelle 670, sur ~~sa~~ partie la plus proche du bourg elle comporte un bâtiment Agricole qui aujourd'hui est trop grand pour ma ferme il pourrait devenir à ferme dans sa globalité ou dans une partie du bâtiment un commerce pour une diversification d'activité.

M^r Ranchas Jean-Jacques



(12)

Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire

De: Lionel Poyet
Envoyé: mardi 2 juin 2026 11:44
À: Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire
Objet: Re: Enquête publique PLU

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Suite à la réception de votre mail, je vous confirme ma demande.

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée B-187 dont l'adresse est 832 chemin des hauts de la Bruyère - Saint-Paul de Vézelin

42590 VEZELIN-SUR-LOIRE

Je souhaiterais faire ajouter au cahier de doléances du PLU, la demande que cette parcelle reste constructible à l'issue de la création du PLU. *(elle est déjà classée hab. V. N. en)*

Merci de votre confirmation.

Cordialement,
Lionel Poyet

On Mon, 18 May 2026 at 15:27, Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire <mairie@vezelin-sur-loire.fr> wrote:

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vézelin-sur-Loire, vous aviez consigné une demande dans les registres de concertation mis à votre disposition en mairie au cours des cinq dernières années.

Nous vous informons que la procédure entre désormais dans sa phase réglementaire finale, l'enquête publique, qui se déroulera du jeudi 28 mai au vendredi 26 juin inclus.

13

Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire

De: Gerard Ducros
Envoyé: mardi 9 juin 2026 08:58
À: Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire
Objet: PLU

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de votre commune je viens par la présente confirmer mon souhait de voir ma parcelle cadastrée C 225 au 838 route de l'église à Dancé 42260 Vézelin sur loire d'une surface de 2060 m2 classée en terrain constructible.

En effet cette parcelle ne présente aucun intérêt agricole de par sa surface et de sa situation bordée par le chemin d'un côté et la route de l'autre de plus tous les réseaux sont présents sur le terrain ou en limite.

Dans l'attente d'une réponse favorable veuillez agréer mes sincères salutations

Mr Ducros Gerard

Vendredi 5 juin 2026.

(16)

J'habite Amions, les Roches, et j'aimerais être informé au sujet d'une éventuelle extension de la zone constructible. J'ai bien consulté le dossier mais le jargon administratif n'est pas toujours clair. Une réponse me rassurerait. Merci. PALOS-PEREIRA José 276 rue de Panama 42260 AMIONS [REDACTED]

Samedi 13 Juin 2026

(17)

J'habite Amions. 230 Route de la Croix Rouge. Nous aimerions faire une transformation d'une ancienne écurie en habitation (Logement-PMR ou location) sans modification des surfaces bâties. Marcoux Richard 230 Route de la Croix Rouge [REDACTED] parcelle 830

Samedi 13 Juin 2026

(18)

M. Pion Raphaël 779 imp. Pierre Plate St Paul de Vezelin 42590 Vezelin sur Loire. Demande de construction légère (démontable) d'une surface de 40m² sur la parcelle 1522 de 830m² qui a mon jardin. Située en zone A1 mais le projet ne consomme aucun foncier supplémentaire. De plus je suis exploitant agricole depuis 1998. [REDACTED]

Samedi 13 Juin 2026

(19)

PARSIGNY Hélène

Sur la parcelle 549 il y a des bâtiments agricole une exploitation. Dans le cadre de la future installation de nos petits enfants Serais-t'il possible de construire un nouveau bâtiment d'élevage ou hangar de stockage sur les parcelles voisines 548 et/ou 550. On m'est en Zone A.

Samedi 13 Juin 2026

(20)

M^r Dominique Lament gérant du camping d'Arpheuilles, 1728 chemin d'Arpheuilles.

Actuellement les parcelles du camping sont en zone UL, serait-il possible de passer les parcelles étant juste à côté du camping 0087, 0037, et 1433 (même partiellement) de manière à peut être pouvoir étendre le camping dans un futur proche. J'aurais besoin de me voir confirmé que je peux continuer à développer mon activité (camping, location d'hébergements, restauration bar épicerie, location canoës et paddle) sur la zone UL.

Samedi 13 juin

(21)

MORANGE Catherine,

J'ai découvert que la parcelle 494 était en zone constructible. Je préférerais qu'elle ne le soit pas. Je suis également propriétaire de la parcelle 262 sur laquelle se trouve la propriété.

Pour contre, j'ai comme projet de réaliser une piscine creusée, mais je ne pense pas qu'il faille avoir un terrain en zone constructible.

(22)

Mardi 17 juin - M. Chavalard Marcel (Ambois)
Concernant la parcelle lieudit le Vardis B0307, je souhaiterais d'abord avoir un accès qui n'existe plus depuis la création du C.P.B. -
Et je désirerais qu'elle devienne constructible dans le nouveau PLU, sachant que tous les réseaux sont à proximité.

(écrit par le commissaire enquêteur à la demande de Monsieur)

(23)

Mardi 17 juin - M. Jaquet Patrick pour Mme Jacquemot Marie-Mathilde, sa maman -

Concernant la parcelle B0418 à Ambois, dans le projet de PLU elle n'est pas en zone constructible et j'aimerais qu'elle le soit. En effet il s'agit d'une "deuxième zone", sans utilisation agricole, et tous les réseaux sont présents. Il s'agit d'une utilisation potentielle du foncier dans un bouquet.

Aujourd'hui : (il y a un projet existant bien défini, mais c'est pour le futur -

(écrit par le commissaire enquêteur à la demande de Monsieur)

Le mercredi 17/06/26

BARD Jean-Luc

BARD Avelie

(24)

Agissant au nom de Mme BARD Christiane, concernant la maison située au Hameau "de Croix", parcelle 0154, et concernée par un changement de destination.

Pourriez-vous nous expliquer ? Nous ne sommes pas au courant.

Concernant la parcelle N° 464 où ma maison est construite depuis 2021/2022, elle n'apparaît pas dans la zone urbanisée en rose.

Je vous remercie de rectifier.

La parcelle 0124 n'est pas en zone rose.

Possible de la mettre dans la zone à urbaniser ?

Idem, pour la parcelle 0191 qui n'est pas en zone rose, alors que de l'autre côté de la route, il y a des maisons de construites, et c'est dans le bourg de Dancé.

Merci.

Mercredi 17/06/26

(25)

ROBERT Joachim
TIXIER Ornelle

Au lieu dit "Bissieux", nous aimerions acquérir le terrain devant la petite maison (anciennement "chez Brous") entre la maison et la route, ce terrain est considéré comme terrain communal. Nous aimerions ainsi pouvoir y garer des voitures et la d'agrandir un peu la surface de la maison (i.e. de parcelle de la maison 1502). De plus, dans un projet de rénovation de cette maison, nous aimerions savoir si en changeant la configuration de la maison (toit en pente trop basse en toit plat qui permettrait d'avoir une surface au 1er étage suffisante) s'il faudrait déposer un permis de travaux ou un permis de construire?

Au lieu dit "le Brier" nous avons plusieurs questions concernant la maison d'habitation de la parcelle 0667.

- quelles sont les distances minimales et maximales d'un bâtiment agricole (hangar de stockage ou animaux) avec les habitations autour?

- peut-on raser la maison et reconstruire à l'identique? Peut-on agrandir cette surface au sol? Peut-on agrandir la hauteur de la maison? Si oui de combien?

- est-il envisageable de développer à cet endroit

un projet tawishique avec gîte, tiny-house,
cabanes, yourts... ?

Avec nos remerciements,

le 17 juin 2026 — M et Mme Rambaud Jean-Maurice (Amiens) ⁽²⁶⁾

Concernant la parcelle C 0003, aujourd'hui prévue en agricole, mais
il ya 20 ans elle aurait pu être constructible (avec
R. Bernot), pourrait-elle être intégrée, sachant qu'il y a tous
les réseaux, et qu'il ne s'agit pas d'une parcelle agricole —
On même partiellement — Il y a le projet aujourd'hui mais c'est
pour l'instant —

(écrit par le commissaire enquêteur à la demande de M. et Mme Rambaud)

le 17 juin 2026 — Mme Pilon Arlette (Amiens) ⁽²⁷⁾

- La zone de cohabitation prévue en zone N est-ce réellement apte
et si non pourquoi pas sur le parking existant le long du D 8
direction Beaune parcelle 574.

le 17/06/26 M^{re} BARTASSOT Jean Baptiste (Amiens) ⁽²⁸⁾

1547 Vieux chemin de St Cyr
42120 PARIGNY

Concernant la parcelle 0035 zone A rattachée à la
parcelle 1546 en zone UE avec maison d'habitation
- est il possible d'étendre la zone UE sur la
parcelle 0035 pour éventuellement faire une piscine
et Cocod Technique.

- est il possible d'étendre la Zone VE sur les parcelles 1363 et 1365 actuellement en zone A. cette parcelle est une plateforme de stockage de Bois. qui pourrait être développée en construisant un bâtiment de stockage de Bois de chauffage et granulés de Bois pour développer mon activité professionnelle.

Le 17 juin 2026

(29)

SULPICE Philippe Siège exploitation Pierre Plate.
B 0488

Construction d'un hangar (stockage, fumage, matériel agricoles coin bergère) dans le périmètre de 200m.

le 17 juin 2026

- M. Gédric THIVEL à Dancé
1277 rte du Pét d'Ane

(30)

Sur la parcelle 831 j'aimerais construire un tunnel (démontable) pour stocker le matériel (machines agricoles). - le projet a déjà été refusé en 2024 car en l'absence de PLU il n'était pas possible de créer une nouvelle construction même légère -

Je précise qu'il n'y a pas de consommation de terrain agricole - le matériel concerné est agricole et c'est pour ma activité professionnelle (vente et épandage de fertilisants et produits pour l'agriculture). La bâche est verte pour l'intégration dans le paysage - le matériel sera ainsi mieux rangé pour un bon aspect visuel.

~~M. Thiviel~~

le 24 juin 2026

M^{re} - Gerard Syon
le grand Chemin
Anicots.

(31)

Je souhaite que les parcelles des Forges ANICOTS
004 AD 0222 et 0223 soient constructibles pour électricité
en bordure de chemin et en plein dans le centre de Forges.

Sur la parcelle 004 ZA 0003 siège exploitant de
nouveau fils TAFICE sont constructibles en bordure de route avec
eau et électricité. ~~Je suis~~ J'habite sur cette parcelle.

Pourais-je habiter à St-Jean-le-Grand dans beaucoup d'autres maisons
par exemple sont exploitables.

Merci,

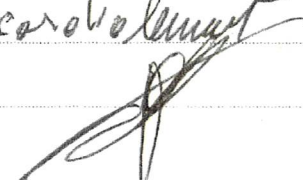
le 26/06/2026

M. VEILLAS Vincent
2 Avenue Marie de la Vierge AHA
rue de la Légende Armée
42260 Vignieu-sur-Ouche

(32)

La Maison Possède une Machine à vapeur 004 B007
et 004 B 1373, pour un changement de destination
pour pouvoir installer un atelier ou un magasin

Proche d'un Garage Automobile et Plateforme de
stockage
pour de Zone A à UE

carolelaurie


le 26/06/26

M. FRAGNE Romain (Amiens) Cdd3

(33)

au sujet de parcelles 131 - 132, déjà prévues en chargement de destination pour un projet d'habitation dans le cadre de l'établissement de PLU, je voudrais savoir les démarches à suivre pour poursuivre mon projet, et le faire -

585 route de Fange -

(remplir le c.e. à la demande de monsieur)

le 26/06/26

M FAVEROT Nicolas (St Paul de Vezulic) -

(34)

Parcelle 946 communale où se situe la réserve incendie

M. FAVEROT habite la maison en parcelle 945 voisine et souhaiterait acquiescer une partie de la parcelle 946 - (à 300 ou 400 m²)

Cette dernière est en zone UA alors que habituellement elle ne peut pas être construite dans l'abit -

Cela permettrait moins d'antenne par les engins communaux -

(écrit par le c.e.)

le 26/06/26 -

EXTRAAT Jean-Pierre (Amiens) -

(35)

Demande à ce que la parcelle 1620 puisse être classée constructible partiellement, le terrain est totalement viabilisé. Cela ferait une "continuité urbaine" -

La petite large parcelle 324 pourrait être annexée pour en faire une dépendance ou autre -

(écrit par le c.e.)

Les anciens bâtiments parcelles 533 et 539 qui ne sont plus trop en état pourraient-ils être réhabilités pour devenir des gîtes ou autre - (Château Sigot - route de Soukennan) -

le 26/06/26

M. ETIAX Christophe - Amiens -

(36)

Parcelle 361 = y aurait possibilité d'étendre la zone UA à cette parcelle ou de transformer le bâtiment de stockage (maison avec taxe d'habitation et taxe parcelle) en habitation. Cela a déjà été une habitation, il y a quelques décennies -
Parcelle 395, contient une partie logements et une partie de jardin, appartient à Etiax Marie-France de Montbuisson. Pourrait-elle être transformée complètement en habitation (en plein milieu de la zone UA) -

le 26/06/26

M. CHAMOIS Jean - St Paul

(37)

Sur la parcelle 130 où se situe ma maison (classée en Zone A) aurais-on de difficultés si nous envisageons un jour (ou nos enfants) d'aménager les combles ? ou une éventuelle extension ?

le 26/06/26

M. STARCEL Pierre

(38)

Amiens lieut. la Brûlée -

Parcelle 1203 à la Gare - Je souhaiterais le déclassement des bâtiments agricoles (2) pour une autre destination, pas encore bien définie (artisanale, ou autre - -).

le 26/06/2026

VALFORT Zoé - St Paul de Vézelin -

(39)

Lorsque les parcelles sont rendues constructibles, il semble nécessaire d'apporter une attention toute particulière aux arbres plantés et en bonne santé afin de préserver au maximum la biodiversité et la fraîcheur que peuvent apporter les arbres.

le 26/06/2026

Sabine L'HOSPITAL (40)

Parcelle 458 et Saint Paul de Vegelin.

Parcelle 459 maison d'habitation -

Sur parcelle 458 :

- sera-t-il possible de construire une piscine
- sera-t-il possible de poser une Tiny house (maison pour mes invités).
- A qui revient l'entretien du MUR A CONSERVER "qui limite ma propriété"?
- Si je souhaite faire une ouverture sur le mur de la parcelle 458 côté route, cela est-il possible?
- Est-ce que la parcelle 458 pourrait être constructible?

Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire

De: sylvain tola [REDACTED]
Envoyé: vendredi 26 juin 2026 12:15
À: Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire
Objet: Plu

21

Bonjour est ce qu'il serait possible de mettre une demande pour le commissaire enquêteur concernant le PLU.

Voilà ma demande

Sylvain tola exploitant agricole 1148 routes des rondiers saint paul de de vezelin 42590 vezelin sur Loire à proximité des exploitation agricole il y a assez souvent des anciennes maisons inoccupé depuis plusieurs dizaines d'années qui se rénovent et qui se trouve très souvent à moins de 100 m des bâtiments d'exploitations (distance réglementaire pour les exploitations classées Installation Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE) est ce qu'il serait possible dans le cadre du PLU de bloquer un périmètre autour de chacune des exploitations agricoles de vezelin sur Loire.

Merci d'avance pour la prise en compte de ma demande sincères salutations Sylvain tola

42

De : [REDACTED]

Envoyé : lundi 29 juin 2026 09:36

A : Commune Nouvelle de Vezelin sur Loire <mairie@vezelin-sur-loire.fr>

Objet : Demande d'intégration d'une parcelle en zone constructible dans le cadre de l'enquête publique du PLU

Objet: Demande d'intégration d'une parcelle en zone constructible dans le cadre de l'enquête publique du PLU

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune de Vezelin sur Loire (Amions), je souhaite attirer votre attention sur la situation de notre parcelle numéro 723 annotée en rouge sur le plan cadastral ci-joint, aujourd'hui non incluse en zone constructible.

Je sollicite respectueusement l'étude de son intégration en zone constructible afin de permettre la réalisation d'un projet à vocation familiale et humaine, directement lié à la situation de handicap de ma fille.

En effet, ma fille, polyhandicapée, deviendra adulte à la fin de cette année. Dans cette perspective, je souhaite pouvoir construire un logement adapté permettant l'accueil d'une tierce personne formée et sensibilisée au handicap, tout en respectant son intimité et celle du reste de notre famille. Cette solution me permettrait d'assurer des temps de répit indispensables, mais également de me permettre de reprendre enfin une activité professionnelle stable tout en garantissant à ma fille un accompagnement sécurisé, stable et adapté à ses besoins spécifiques étant donné la difficulté à obtenir une place en structure adaptée.

Ce projet répond donc à une nécessité de soutien familial et d'accompagnement du handicap, dans un cadre de vie déjà connu et sécurisant pour ma fille et moi-même.

J'espère que cette demande pourra être étudiée avec bienveillance dans le cadre de l'élaboration du futur PLU.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information ou échange concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'HOPITAL Alexandra

98 impasse de joux

Amions

42260 VEZELIN SUR LOIRE

[REDACTED]
[REDACTED]

